

81

II Entretien avec M. Rouvier.

Le 7 Décembre à 3 h. M. M. Ruchonnet, Fern et Lardy se sont également rendus chez le Ministre du Commerce M. Rouvier.

M. Ruchonnet a exposé de nouveau à ce dernier, comme il l'avait fait le matin à M. Gambetta, la situation générale faite à la Confédération par la révision de 1874, l'esprit du tarif de 1878, les conséquences d'une rupture des négociations, les motifs pour lesquels le tarif de 1878 n'a pas été voté en deuxième lecture, et a conclu en demandant à M. Rouvier, s'il serait disposé à examiner, en détail, les moyens d'apurer à la Suisse l'augmentation de recettes dont elle a besoin.

Il n'y a pas lieu de répéter en détail cet exposé.

M. Rouvier a répondu qu'il appréciait toutes les difficultés budgétaires du Gouvernement fédéral et qu'il serait heureux de contribuer pour sa part à une entente avec la Suisse pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Il a ajouté qu'il désirait cette entente, non seulement au point de vue économique mais aussi au point de vue politique, en raison de la similitude des institutions des deux pays. Avant d'entrer dans des détails, M. Rouvier a déclaré qu'il ne



lui était pas possible d'émettre une opinion définitive et officielle, attendu qu'il avait été catégoriquement absorbé par les travaux des Chambres, et qu'il ne pourrait pas s'occuper de la négociation avant leur séparation. Il a ajouté que cette négociation aurait probablement lieu mardi ou mercredi de la semaine prochaine et qu'à lors son intention serait de procéder, sans s'empêcher, à la suite des pourparlers, sous forme d'entretiens officieux d'abord, qui seraient ensuite consacrés dans des séances officielles et cela dans les deux alternatives pour constater l'entente ou pour constater le désaccord.

Nous ne devons pas cacher, a continué M. Rouvier, qu'au point de vue français les traités de commerce ont pour but le maintien et le développement du statu quo à notre profit. Or la Suisse, en demandant à se créer par les douanes un accroissement de recettes de 3 à 5 millions, ce qui équivaut à augmenter d'1/4 ses recettes douanières, rend une entente bien difficile. A toute époque et dans tous les pays lorsqu'un Gouvernement est embarrassé, on voit se produire tout naturellement la pensée d'élever les droits de douane et de prélever sur l'étranger ce qui est nécessaire pour équilibrer le budget. La France a vu, dans une proportion bien plus lourde encore que la Suisse, ses charges budgétaires augmenter depuis 1870. elle a dû se procurer annuellement 700 millions de ressources nouvelles et les traités de commerce ont empêché M. Fliets d'augmenter les droits de douane. — Nous reconnaissons parfaitement, que les droits

mises sont très-peu élevés et que même les taxes
 du tarif de 1878, c'est à dire, des droits de 3% sur
 les produits fabriqués, n'ont rien de commun
 avec le protectionnisme; ce sont presque des
 droits de statistique, au regard des droits de
 10 et de 15% des tarifs conventionnels français.
 Mais, pour notre Parlement, c'est le statu quo
 qui sert de base à la négociation, c'est le statu
 quo amélioré que l'on réclame. Les difficultés
 sérieuses que nous rencontrons à propos de quelques
 augmentations faites par l'Italie, font prévoir
 l'accueil qui serait réservé à un traité
 consacrant un grand nombre d'augmentations.
 Le précédent traité de 1877 avec l'Italie a été
 rejeté par la Chambre de Versailles précisément
 parcequ'il consacrait des aggravations du
 statu quo à l'entrée en Italie. Je serais
 personnellement très-heureux de pouvoir
 m'entendre avec vous, mais à quoi me
 servirait-il d'accepter un traité qui ne serait
 pas ratifié? Je ne dois pas oublier, non plus,
 que mon prédécesseur, M. Turard, s'étant
 refusé à accepter cette base de votre tarif de
 1878, il me serait fort difficile de me
 présenter devant nos Chambres, après avoir
 consenti à vous accorder des avantages qui vous
 ont été refusés par mon prédécesseur. Nous
 devons nous attendre à des luttes fort vives.
 Vous avez parlé des protectionnistes suisses.
 Nos traités seront attaqués par les protectionnistes
 français comme trop favorables à l'étranger
 et par les libre-échangistes, au si, dans le cas où
 je consentirais à des relèvements importants
 à l'entrée en Suisse. Notre traité courrait le
 risque de n'être soutenu par personne et, par

par conséquent, il ne serait difficile d'accepter de traiter sur la base générale du tarif de 1878, ou sur la base d'un relèvement d'ensemble des droits à l'entrée en Suisse, avec des droits moins élevés que ceux de notre nouveau tarif. —

M. Ruchonnet: Sans pouvoir abandonner une base générale de négociations qui a été donnée au Gouvernement fédéral par les Chambres suisses, on peut se demander, s'il ne serait pas possible d'arriver à assurer à la Confédération les ressources financières dont elle a un besoin impérieux, sans porter atteinte aux articles d'exportation française. —

M. Rouvier. Pouvez-vous indiquer les principaux de ces articles? —

M. Ruchonnet. Il ne serait pas impossible d'arriver approximativement au résultat, en frappant, d'une part, les articles que la France a relevés elle-même depuis 1864 et, d'autre part, ceux que la France n'envoie pas en Suisse ou n'envoie que dans des proportions très-minimes comparativement à d'autres pays. La Suisse a du accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée; elle est donc, vis-à-vis de l'Allemagne, dans la même situation que la France, et il n'y a pas de motif, semble-t-il, pour que la France s'oppose à des relèvements sur des articles

12)

qu'elle n'exporte pas et que la Suisse tire
d'Allemagne.

M. Rouvier. Nous serons, au contraire, très heureux que
d'autres Etats européens nous aident à enlever
l'Allemagne d'un réseau de droits élevés sur
les produits d'exportation allemande et
contribuent ainsi à faire comprendre à
Berlin les inconvénients de l'absence de
tarifs.

M. Ruchonnet. Dans cet ordre d'idées, et tout en réservant
notre base de discussion, voici quels seraient
les principaux articles pour lesquels nous
demanderions des relèvements ou notre liberté.

Une conversation, d'une heure environ,
s'engage ensuite sur chacun des points des
instructions du Conseil fédéral. M. M.
Ruchonnet et Lardy fournissent à M.
Rouvier des explications statistiques, pour
démontrer, ou bien que la France a fait
des relèvements sur les vins et les alcools, par
exemple, ou bien que la France n'est pas, ou
presque pas intéressée au maintien des droits
actuels sur les bières, les tissus de coton etc etc.

Le sens et même le texte de ces explications,
se trouvent résumés dans l'annexe A. —

M. Rouvier a constamment
pris des notes; mais, pour éviter tout malentendu,
il lui sera remis une copie de l'annexe A. —

Après que tous ces articles ont été passés en revue, M. Rouvier en a relu la liste, d'après les notes qu'il avait prises pendant la conversation, et a ajouté :

Je ne dois pas vous cacher, en parcourant la liste de vos demandes, que l'entente sera difficile. Je ne conteste pas que ces articles n'aient en France un caractère fiscal ou n'aient qu'un intérêt minime pour l'exportation de France en Suisse, mais la liste en est très nombreuse. Encore une fois, je dois tenir compte de la situation parlementaire. Vous avez encore des demandes à formuler pour les articles que la Suisse envoie en France. Comment vous accorder des réductions sur vos articles nationaux et faire approuver ces réductions par nos Chambres, tout en leur présentant une aussi longue liste d'élévations de droits à l'entrée en Suisse? Quelles sont vos principales demandes de réductions à l'entrée en France?

M. Ruchonnet. Il y a d'abord les broderies, nous demandons 4 fr comme extrême limite sur les broderies à la main et à la mécanique. C'est pour le moins, 13% de la valeur au lieu de 10%. — Nous demandons aussi une réduction sur les rideaux, non encadrés.

Quant à l'horlogerie, nous acceptons les propositions de M. Tirard, sauf sur les petites montres d'or ^{de 14 lignes et} au dessous de ~~14~~ lignes, pour lesquelles nous demandons un droit de 2 fr.

Nous demandons, enfin, une réduction de 100 fr au moins, sur les rubans mélangés, coton dominant. — Voilà nos principales demandes.

M. Rouvier. En ce qui concerne l'horlogerie, les députés des

départements français intéressés, et notamment Mr
Vitte, sont d'avis qu'il doit y avoir réciprocité. Nous
avons donc pris votre nouveau tarif suisse. Mais
on peut se demander si, de part et d'autre, on ne
pourrait pas en arriver presque au libre-échange
absolu.

Mr Ruchonnet. Cela entrerait absolument dans nos idées, chaque
montre de provenance suisse contenant une
grande quantité de travail français et
réciproquement.

Mr Rouvier. Quant aux broderies et aux rubans, nous
recevons les réclamations les plus vives en
faveur du maintien pur et simple du Tarif
général et il nous sera très difficile de vous faire
les concessions sérieuses, si vous faites d'importants
relèvements à l'entrée en Suisse. -

Mr Ruchonnet. Il nous serait très difficile pour ne pas dire
impossible de présenter aux Chambres fédérales
un traité qui ne consacrerait pas à peu près le
statu quo sur les broderies. Le droit de 3 fr sur
les broderies à la mécanique représente très-
certainement ce statu quo, et ce serait une
concession très-considerable de notre part, d'aller
jusqu'à 4 fr.

Mr Rouvier. Je crois pouvoir maintenant me rendre
exactement compte de l'ensemble de vos
principales demandes, tant à l'entrée en France,
qu'à l'entrée en Suisse. Elles seront étudiées avec
le plus grand soin; je ne vous cache pas que les

difficultés, du côté du Parlement surtout, sont considérables, mais je vous répète, que je ferai cette étude avec le désir très-sincère d'arriver à une entente dans l'intérêt économique et politique des relations entre les deux pays. —

M. Kern — insiste, en terminant, sur la gravité des conséquences politiques de la non-réussite des négociations et sur la réaction économique qu'on pourrait redouter au sein de l'Assemblée fédérale et du peuple suisse.

M. Rouvier — réplique qu'il a parfaitement le sentiment de cette gravité et que la similitude des institutions des deux pays est pour lui un motif de plus d'étudier la question avec le désir de lui donner une solution favorable. — Il répète en terminant, que si les Chambres françaises se séparent vers le milieu de la semaine prochaine, il sera possible dans une dizaine de jours, d'avoir une ou deux réunions officieuses dans lesquelles toutes les questions seront débattues et qui seront suivies de séances officielles ayant lieu chaque jour, sans s'emparer, jusqu'à une solution définitive. — Les points sur lesquels l' accord se serait établi dans les séances officielles n'auraient plus qu'à être entérinés dans les réunions officielles.

Paris, le 7 Décembre 1881.